



AVIS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX VALLÉES

(91)

Article L. 1612-5
du code général des collectivités territoriales

délibéré le 5 juillet 2018



6^{ème} section

N° G/211-204/A-10

Séance du 5 juillet 2018

RECOMMANDÉ AVEC A.R.

AVIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES

BUDGET PRIMITIF 2018

Article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

La Chambre régionale des comptes île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 1612-5 ;

VU le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1, L. 244-1 et L. 244-2 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU la lettre du 4 mai 2018, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle la préfète de l'Essonne a saisi la chambre régionale des comptes Île-de-France, en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif 2018 de la communauté de communes des Deux Vallées n'a pas été voté en équilibre réel ;

VU la lettre en date du 16 mai 2018 par laquelle le président de la chambre régionale des comptes a informé le président de la communauté de communes de la saisine susvisée et l'a invité à présenter ses observations ;

VU les pièces et les informations communiquées en cours d'instruction par la communauté de communes, par courriels des 18 mai, 28 mai et 18 juin 2018 ;

VU les conclusions du procureur financier ;

Après avoir entendu les rapporteuses Sarah Birden et Judith Mckee ;

CONSIDÈRE CE QUI SUIT :

1 SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération.*

La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes.

Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. » ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. » ;*

CONSIDÉRANT que par délibération du 10 avril 2018, le conseil communautaire de la communauté de communes des Deux Vallées a adopté son budget primitif pour l'exercice 2018 ;

CONSIDÉRANT que la préfète de l'Essonne a saisi la chambre régionale des comptes au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales pour défaut d'équilibre réel du budget primitif 2018 de la communauté de communes des Deux Vallées, au motif que le budget principal ainsi que le budget annexe d'assainissement de Mondeville seraient en déséquilibre à hauteur respective de 1 897 980 € et de 948 400 € ; qu'ainsi la saisine est recevable et que c'est à compter du 18 juin que la chambre a disposé de l'ensemble des documents mentionnés à l'article R. 1612-19 lui permettant de statuer ;

2 SUR LE DÉSÉQUILIBRE DU BUDGET

CONSIDÉRANT que le budget primitif de la communauté de communes des Deux Vallées comprend le budget principal et 5 budgets annexes et que ces budgets ont été votés en équilibre apparent ; que le budget principal a été voté en équilibre en section de fonctionnement à 11 988 668,10 € et en section d'investissement à 5 042 391,73 € ; que le budget annexe d'assainissement a été voté en équilibre en section d'exploitation à 90 605,90 € et en section d'investissement à 230 500,00 € ; que le budget annexe d'assainissement de Mondeville a été voté en équilibre en section d'exploitation à 282 500 € et en section d'investissement à 2 622 974,34 € ; que le budget annexe d'eau a été voté en équilibre en section d'exploitation à 187 000 € et en section d'investissement à 464 820,29 € ; que le budget annexe d'eau de Boigneville a été voté en équilibre en section d'exploitation à 73 627,13 € et en section d'investissement à 122 224,85 € ; que le budget annexe de la zone d'activités du Chenet a été voté en équilibre en section d'exploitation à 2 977 370,00 € et en section d'investissement à 2 777 385,00 € ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la saisine, il appartient à la chambre de vérifier la sincérité des inscriptions en dépenses et en recettes afin d'apprécier la réalité de l'équilibre et de formuler, si ce n'est pas le cas, des propositions tendant au rétablissement de l'équilibre du budget et que celles-ci ne peuvent porter que sur des mesures dont la réalisation relève de la seule responsabilité de la commune, conformément aux dispositions de l'article R. 1612-21 du code général des collectivités territoriales ;

3 SUR LE BUDGET PRINCIPAL

3.1 Sur la reprise des résultats

CONSIDÉRANT que le solde d'exécution du budget principal de l'exercice 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion, s'établit à 4 626 428,10 € en fonctionnement et à 26 535,02 € en investissement ; que ces résultats, ainsi que les restes à réaliser qui figurent au compte administratif, 1 307 591,73 € en dépenses d'investissement et 1 335 699,30 € en recettes d'investissement, ont été correctement repris au budget principal 2018 ;

CONSIDÉRANT cependant qu'après examen des pièces justificatives, les restes à réaliser s'établissent à 1 305 591,73 € en dépenses d'investissement et à 1 777 260 € en recettes d'investissement, et qu'il convient de reprendre ces montants ;

3.2 Sur la section de fonctionnement

3.2.1 En dépenses

CONSIDÉRANT que la somme de 4 047 290,69 € inscrite au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » ne correspond à aucune prévision réelle et qu'il convient de la supprimer ; que le montant inscrit au chapitre 022 « *dépenses imprévues* » peut être porté à 899 150,11 €, ce qui correspond au plafond de 7,5% prévu à l'article L. 2322-1 du CGCT ; que, dans ces conditions, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement peut être porté de 3 148 140,58 € à 3 490 517,99 € ;

CONSIDÉRANT qu'après vérification de leur sincérité, il n'y a pas lieu de modifier les autres inscriptions en dépenses de fonctionnement et que, dès lors, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 11 988 668,10 € ;

3.2.2 En recettes

CONSIDÉRANT que l'ensemble des montants inscrits en recettes de fonctionnement ont été justifiés ;

3.3 Sur la section d'investissement

3.3.1 En dépenses

CONSIDÉRANT qu'après vérification de leur sincérité les inscriptions au titre des dépenses nouvelles n'ont pas lieu d'être modifiées et s'élèvent à 5 040 514,19 € ;

3.3.2 En recettes

CONSIDÉRANT qu'il résulte de ce qui précède que le montant à inscrire au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement* » s'établit à 3 490 517,99 € ;

CONSIDÉRANT en revanche qu'en l'absence de notification, les sommes inscrites en subventions nouvelles, à hauteur de 499 995 €, ne peuvent être prises en compte ;

3.4 Sur l'équilibre du budget principal

CONSIDÉRANT qu'au vu des propositions de modifications susmentionnées, la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 11 988 668,10 € et que la section d'investissement se trouve en suréquilibre, à hauteur de 5 040 514,19 € en dépenses et de 8 132 098,01 € en recettes ;

CONSIDÉRANT par ailleurs que l'annuité d'emprunt en capital de 2 633 000 € est couverte par le seul virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT qu'au vu des propositions de modifications susmentionnées, le budget principal 2018 de la communauté de communes est en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code précité ;

4 SUR LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

4.1 Sur la reprise des résultats

CONSIDÉRANT, s'agissant du solde d'exécution de l'exercice 2017, que le compte administratif et le compte de gestion présentaient une discordance tenant au désaccord entre la communauté de communes des Deux Vallées et la trésorerie publique sur les modalités de reprise des résultats du syndicat d'assainissement et d'eau de la vallée de l'École, dont les compétences ont été reprises par la communauté de communes ; que les deux parties ont toutefois réglé ce différend et que le budget primitif reprend les résultats tels qu'établis au compte de gestion, 33 030,11 € en exploitation et 92 394,10 € en investissement, et qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

4.2 Sur la section d'exploitation

CONSIDÉRANT que les dépenses et les recettes de la section d'exploitation ont été justifiées et s'élèvent à 90 605,90 € ;

4.3 Sur la section d'investissement

4.3.1 En dépenses

CONSIDÉRANT que les inscriptions au titre des dépenses nouvelles atteignent 230 500 € ;

4.3.2 En recettes

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de justification, la recette de 72 000 € inscrite en subvention ne peut être prise en compte et que, dès lors, les recettes d'investissement s'établissent à 158 500 € ;

4.4 Sur l'équilibre du budget annexe d'assainissement

CONSIDÉRANT qu'ainsi la section d'exploitation est en équilibre à hauteur de 90 605,90 € en recettes et en dépenses, mais que la section d'investissement présente un déséquilibre de 72 000 € ;

4.5 Sur les mesures de rétablissement de l'équilibre

CONSIDÉRANT qu'au vu de l'état de consommation des crédits, aucune dépense n'a été engagée et que le montant de dépenses d'investissement inscrit au chapitre 23 peut être diminué de 72 000 € ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi le budget annexe d'assainissement qui, par ailleurs, n'a pas à faire face au remboursement d'emprunts, est en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code précité ;

5 SUR LE BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT DE MONDEVILLE

5.1 Sur la reprise des résultats

CONSIDÉRANT que le solde d'exécution de l'exercice 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion, s'établit à 93 600 € en exploitation et à – 846 435 € en investissement, et que figurent au compte administratif 869 090,52 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement ;

CONSIDÉRANT, cependant, qu'après vérification, il convient de prendre en compte 562 444 € de restes à réaliser en recettes d'investissement au titre de subventions notifiées antérieurement à l'exercice 2018 ;

CONSIDÉRANT, dès lors, que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 1 153 081,98 € et qu'il convient de conserver l'intégralité de l'excédent d'exploitation au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* », ainsi que la communauté de commune des Deux Vallées l'a fait lors de l'affectation des résultats ;

5.2 Sur la section d'exploitation

CONSIDÉRANT que les dépenses et les recettes de la section d'exploitation ont été évaluées sincèrement, pour un montant de 282 500 € ;

5.3 Sur la section d'investissement

5.3.1 En dépenses

CONSIDÉRANT que les inscriptions au titre des dépenses nouvelles sont justifiées et s'élèvent à 2 622 974,34 € ;

5.3.2 En recettes

CONSIDÉRANT que figure en recettes d'investissement un montant de subventions de 1 729 000 €, mais que celui-ci ne peut être retenu, à défaut de justification, et que l'inscription en recettes d'investissement s'établit dès lors à 1 456 418,34 € ;

5.4 Sur l'équilibre du budget annexe d'assainissement de Mondeville

CONSIDÉRANT que la section d'exploitation se trouve en équilibre à hauteur de 282 500 € en recettes et en dépenses, mais que la section d'investissement n'est pas équilibrée, les dépenses et les recettes s'élevant respectivement à 2 622 974,34 € et à 1 456 418,34 € ;

5.5 Sur les mesures de rétablissement de l'équilibre

CONSIDÉRANT qu'au vu de la consommation des crédits, les crédits inscrits au chapitre 23 « *Immobilisations corporelles* » peuvent être ramenés de 843 600,00 € à zéro ;

CONSIDÉRANT, dans ces conditions, qu'il convient de prévoir une augmentation de 150 000 € des redevances d'assainissement, afin de porter le chapitre 70 « *Produits des services* » à 432 500,00 €, afin d'augmenter à due concurrence le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement ;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, qu'à titre exceptionnel et afin de ne pas accroître encore plus fortement le produit de la redevance d'assainissement, une recette d'emprunt complémentaire de 164 956,00 € peut être inscrite, portant les crédits du chapitre 16 « *Emprunts* » à 230 956,00 € ;

CONSIDÉRANT que dès lors les sections d'exploitation et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes, à hauteur respective de 432 500 € et de 1 779 374,34 €, et que l'annuité d'emprunt en capital, d'un montant de 20 374 €, est couverte par le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement ; qu'ainsi le budget annexe d'assainissement de Mondeville est en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code précité ;

6 CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE D'EAU

6.1 Sur la reprise des résultats

CONSIDÉRANT, s'agissant du solde d'exécution de l'exercice 2017, que le compte administratif et le compte de gestion présentaient une discordance tenant au désaccord entre la communauté de communes des Deux Vallées et la trésorerie publique sur les modalités de reprise des résultats du budget du syndicat d'assainissement et d'eau de la vallée de l'École, dont les compétences ont été reprises par la communauté de communes ; que les deux parties ont toutefois réglé ce différend et que le budget primitif reprend les résultats tels qu'établis au compte de gestion, 148 114,00 € en exploitation et - 11 442,14 € en investissement ; que, par ailleurs, le compte administratif fait état de 178 562,40 € de restes à réaliser en dépenses d'investissement ;

CONSIDÉRANT, qu'il convient, après vérification, de prendre en compte 44 089 € de restes à réaliser en recettes d'investissement, qui correspondent à des subventions notifiées antérieurement à l'exercice 2018 ;

6.2 Sur la section d'exploitation

CONSIDÉRANT que les dépenses et les recettes de la section d'exploitation ont été évaluées sincèrement, pour un montant de 187 000 € ;

6.3 Sur la section d'investissement

6.3.1 En dépenses

CONSIDÉRANT que les inscriptions au titre des dépenses nouvelles sont sincèrement évaluées et s'élèvent à 464 820,29 € ;

6.3.2 En recettes

CONSIDÉRANT qu'a été prévu en recettes d'investissement un montant de subventions de 120 000 € mais, qu'en l'absence de justification, cette inscription ne peut être prise en compte ;

CONSIDÉRANT que le compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » comporte des crédits à hauteur de 148 114,03 €, comme précédemment indiqué ;

CONSIDÉRANT, au total, que les recettes d'investissement s'établissent à 388 909,29 € ;

6.4 Sur l'équilibre du budget annexe d'eau

CONSIDÉRANT que la section d'exploitation se trouve en équilibre à hauteur de 187 000 € en dépenses et en recettes, mais que les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent respectivement à 464 820,29 € et à 388 909,29 € ; qu'ainsi, ce budget n'a pas été adopté en équilibre réel ;

6.5 Sur les mesures de rétablissement de l'équilibre

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente un déséquilibre de 75 911 €, mais qu'au vu de l'état de consommation des crédits, les crédits du chapitre 20 « *Frais d'études* », qui n'ont pas encore été exécutés, peuvent être diminués de 75 911€ ;

CONSIDÉRANT, dès lors, que la section d'exploitation est en équilibre à 187 000 € en dépenses et en recettes, que la section d'investissement l'est également à 388 909,29 € en dépenses et en recettes, et que l'annuité d'emprunt en capital, d'un montant de 16 700 €, est couverte par le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement ; qu'ainsi le budget annexe d'eau se trouve en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code précité ;

7 SUR LE BUDGET ANNEXE D'EAU DE BOIGNEVILLE

7.1 Sur la reprise des résultats

CONSIDÉRANT que le solde d'exécution de l'exercice 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion, est égal à 47 071,98 € en exploitation et à - 9 979,32 € en investissement, et que les restes à réaliser qui figurent au compte administratif, 31 710 € en dépenses d'investissement et 26 809,47 € en recettes d'investissement, peuvent être repris ;

CONSIDÉRANT, dès lors, que le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 14 879,85 € et qu'il convient d'affecter à due proportion une fraction de l'excédent d'exploitation au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* », ainsi que l'a fait la communauté de communes, lors de l'affectation des résultats ;

7.2 Sur la section d'exploitation

CONSIDÉRANT que les dépenses et les recettes de la section d'exploitation ont été évaluées sincèrement, à hauteur de 73 627,13 € ;

7.3 Sur la section d'investissement

7.3.1 En dépenses

CONSIDÉRANT que les inscriptions au titre des dépenses nouvelles sont correctement évaluées et s'élèvent à 122 224,85 € ;

7.3.2 En recettes

CONSIDÉRANT qu'est inscrit en recettes d'investissement un montant de subventions de 18 000 € mais, qu'en l'absence de justification, celui-ci ne peut être retenu et que, dès lors, les recettes d'investissement s'élèvent à 104 224,85 € ;

7.4 Sur l'équilibre du budget annexe d'eau de Boigneville

CONSIDÉRANT que la section d'exploitation est équilibrée à 73 627,13 € en recettes et en dépenses, mais que la section d'investissement est en déséquilibre, les dépenses s'élevant à 122 224,85 € et les recettes à 104 224,85 € ;

7.5 Sur les mesures de rétablissement de l'équilibre

CONSIDÉRANT que la section d'investissement présente un déséquilibre de 18 000 €, mais qu'au vu de l'état de consommation des crédits, les crédits inscrits au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » présentent un reste à exécuter de 65 629,27 € et qu'ils peuvent donc être diminués de 18 000 € ;

CONSIDÉRANT que dès lors la section d'exploitation est en équilibre à 73 627,13 € en dépenses et en recettes et que la section d'investissement l'est également à 104 224,85 € en dépenses et en recettes ; que l'annuité d'emprunt en capital de 1 900 € est couverte par le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement et qu'ainsi le budget annexe eau de Boigneville se trouve en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code précité ;

8 SUR LE BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉ DU CHENET

CONSIDÉRANT que le budget annexe de la zone d'activité du Chenet a été créé au cours de l'exercice 2017 et que les dépenses et les recettes ont été correctement évaluées ;

8.1 Sur l'équilibre du budget annexe de la zone d'activité du Chenet

CONSIDÉRANT que la section d'exploitation est équilibrée à 2 977 370,00 € en dépenses et en recettes, ainsi que la section d'investissement à 2 777 385,00 € en dépenses et en recettes, que l'annuité en capital est couverte par les ressources propres que constituent les opérations de transfert entre sections et que ce budget est en équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du code précité ;

PAR CES MOTIFS :

1) DÉCLARE recevable la saisine du représentant de l'État au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

2) CONSTATE que le budget primitif 2018 de la communauté de communes des Deux Vallées n'a pas été adopté en équilibre réel ;

3) INVITE en conséquence le conseil communautaire de la communauté de communes des Deux Vallées à rectifier le budget primitif 2018 conformément aux préconisations du présent avis et des tableaux joints en annexe et à transmettre sa délibération au représentant de l'État et à la chambre régionale des comptes dans le délai de huit jours, en application des dispositions de l'article L. 1612-22 du même code.

Délibéré par la chambre régionale des comptes Île-de-France, sixième section, en sa séance du cinq juillet deux mille dix-huit.

Présents : M. Geneteaud, président de séance ; Mme Salmon, première conseillère ; Mmes McKee et Birden, premières conseillères-rapporteuses.

**Sarah Birden,
Première conseillère**

**Judith McKee,
Première conseillère**

**Michel Geneteaud,
Président de section**

**Gérard Terrien,
Président**

ANNEXE**BUDGET PRINCIPAL****Section de fonctionnement****Dépenses**

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
011	Charges à caractère général	941 700,00		941 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 024 300,00		1 024 300,00
014	Atténuation de produits	4 056 000,00		4 056 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 124 000,00		1 124 000,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 146 000,00	0,00	7 146 000,00
66	Charges financières	153 000,00		153 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 047 290,69	- 4 047 290,69	0,00
68	Dotations aux provisions (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	899 150,11	899 150,11
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 346 290,69	- 3 148 140,58	1 052 150,11
023	Virement à la section d'investissement (5)	342 377,41	3 148 140,58	3 490 517,99
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	300 000,00		300 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		642 377,41	3 148 140,58	3 790 517,99
TOTAL		11 988 668,10	0,00	11 988 668,10

	+	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
	=	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 988 668,10	11 988 668,10

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
013	Atténuations de charges	9 500,00		9 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	212 000,00		212 000,00
73	Impôts et taxes	5 954 240,00		5 954 240,00
74	Dotations et participations	1 107 000,00		1 107 000,00
75	Autres produits de gestion courante	9 500,00		9 500,00
Total des recettes de gestion courante		7 292 240,00	0,00	7 292 240,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00		5 000,00
78	Reprise sur provisions (4)	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 297 240,00	0,00	7 297 240,00

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)	65 000,00		65 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000,00	0,00	65 000,00
TOTAL		7 362 240,00	0,00	7 362 240,00

	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 626 428,10	4 626 428,10
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 988 668,10	11 988 668,10

Section d'investissement

Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00		15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00		100 000,00
21	Immobilisations corporelles	331 600,00		331 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	590 300,00		590 300,00
	Total des opérations d'équipement			0,00
Total des dépenses d'équipement		1 036 900,00		1 036 900,00
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 633 000,00		2 633 000,00
18	Compte de liaison: affectation (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses financières		2 633 000,00	0,00	2 633 000,00
451	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 669 900,00	0,00	3 669 900,00

040	Opé.d'ordre de transfert entre section (5)	65 000,00		65 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		65 000,00	0,00	65 000,00
TOTAL		3 734 900,00	0,00	3 734 900,00

	+		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			
RESTES A REALISER	1 307 469,27	- 1 877,54	1 305 591,73
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 042 369,27		5 040 491,73

Recettes

		BP 2018		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	499 995,00	- 499 995,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 434 785,00		2 434 785,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		2 934 780,00	- 499 995,00	2 434 785,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	100 000,00		100 000,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)	0,00		N/A
138	Autres subv. d'invest non transf	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00		3 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Total des recettes financières		103 000,00	0,00	103 000,00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 037 780,00	- 499 995,00	2 537 785,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	342 377,41	3 148 140,58	3 490 517,99
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	300 000,00		300 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		642 377,41	3 148 140,58	3 790 517,99
TOTAL		3 680 157,41	2 648 145,58	6 328 302,99
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		26 535,02		26 535,02
RESTES A REALISER		1 335 699,30	441 560,70	1 777 260,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		5 042 391,73		8 132 098,01

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
011	Charges à caractère général	24 500,00		24 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		24 500,00		24 500,00
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 500,00		24 500,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	9 105,90		9 105,90
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	57 000,00		57 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		66 105,90		66 105,90
TOTAL		90 605,90		90 605,90

	+		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	N/A		N/A
	=		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	90 605,90		90 605,90

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	34 075,79		34 075,79
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	20 000,00		20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		54 075,79		54 075,79
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
78	Reprise sur provisions (4)	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		54 075,79		54 075,79

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	3 500,00		3 500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 500,00		3 500,00
TOTAL		57 575,79		57 575,79

	+		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	33 030,11		33 030,11
	=		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	90 605,90		90 605,90

Section d'investissement

Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	180 000,00	- 72 000,00	108 000,00
204	Subventions d'équipement versées	47 000,00		47 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		227 000,00	- 72 000,00	155 000,00
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
18	Compte de liaison: affectation (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		227 000,00	- 72 000,00	155 000,00

040	Opé.d'ordre de transfert entre section (5)	3 500,00		3 500,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		3 500,00	0,00	3 500,00
TOTAL		230 500,00	- 72 000,00	158 500,00

	+		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	N/A		N/A
RESTES A REALISER		=	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	230 500,00		158 500,00

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	72 000,00	- 72 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		72 000,00	- 72 000,00	0,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00		0,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)	0,00		N/A
138	Autres subv. d'invest non transf	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		72 000,00	- 72 000,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (5)	9 105,90	3 148 140,58	9 105,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	57 000,00		57 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		66 105,90	3 148 140,58	66 105,90
TOTAL		138 105,90	3 076 140,58	66 105,90

		+		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	92 394,10		92 394,10	
RESTES A REALISER		=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	230 500,00		158 500,00	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE MONDEVILLE

Section d'exploitation

Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
011	Charges à caractère général	1 700,00		1 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00		9 000,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 700,00	0,00	10 700,00
66	Charges financières	6 200,00		6 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 300,00		2 300,00
68	Dotations aux provisions (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 200,00	0,00	19 200,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	263 300,00	150 000,00	413 300,00
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		263 300,00	150 000,00	413 300,00
TOTAL		282 500,00	150 000,00	432 500,00

	+		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	N/A		N/A
	=		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	282 500,00		432 500,00

Recettes

		BP 2018		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	282 500,00	150 000,00	432 500,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		282 500,00	150 000,00	432 500,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
78	Reprise sur provisions (4)	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		282 500,00	150 000,00	432 500,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00
TOTAL		282 500,00	150 000,00	432 500,00

	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	282 500,00	432 500,00

Section d'investissement**Dépenses**

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	843 600,00	-843 600,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		843 600,00	-843 600,00	0,00
10	Dotations, fond divers et réserves			0,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 374,02		20 374,02
18	Compte de liaison: affectation (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses financières		20 374,02	0,00	20 374,02
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		863 974,02	-843 600,00	20 374,02

040	opération d'ordre transfert entre section			0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	43 474,34		43 474,34
Total des dépenses d'ordre d'investissement		43 474,34	0,00	43 474,34
TOTAL		907 448,36	-843 600,00	63 848,36

RESTES A REALISER N-1	869 090,52		869 090,52
	+		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	846 435,46		846 435,46
	=		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 622 974,34		1 779 374,34

Recettes

		BP 2018		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 729 000,00	- 1 729 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	63 000,00	167 956,00	230 956,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		1 792 000,00	- 1 561 044,00	230 956,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	430 600,00		430 600,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)	93 600,00		93 600,00
138	Autres subv. d'invest non transf	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Total des recettes financières		524 200,00	0,00	524 200,00
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 316 200,00	- 1 561 044,00	755 156,00

021	Virement de la section de fonctionnement (5)	263 300,00	150 000,00	413 300,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	43 474,34		43 474,34
Total des recettes d'ordre d'investissement		306 774,34	150 000,00	456 774,34
TOTAL		2 622 974,34	- 1 411 044,00	1 211 930,34

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		
RESTES A REALISER		562 444,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 622 974,34	1 774 374,34

Budget annexe d'eau**Section d'exploitation****Dépenses**

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
011	Charges à caractère général	42 193,74		42 193,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		42 193,74	0,00	42 193,74
66	Charges financières	8 100,00		8 100,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 293,74	0,00	50 293,74
023	Virement à la section d'investissement (5)	86 706,26		86 706,26
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	50 000,00		50 000,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		136 706,26	0,00	136 706,26
TOTAL		187 000,00	0,00	187 000,00

	+		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
	=		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		187 000,00	187 000,00

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1er avis)
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	135 000,00		135 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00		21 000,00
Total des recettes de gestion courante		156 000,00	0,00	156 000,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
78	Reprise sur provisions (4)	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		156 000,00	0,00	156 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	31 000,00		31 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		31 000,00	0,00	31 000,00
TOTAL		187 000,00	0,00	187 000,00

	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	187 000,00	187 000,00

Section d'investissement

Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	175 000,00	- 75 911,00	99 089,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	22 115,75		22 115,75
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		197 115,75	- 75 911,00	121 204,75
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	31 000,00		31 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 700,00		16 700,00
18	Compte de liaison: affectation (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00		30 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses financières		77 700,00	0,00	77 700,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		274 815,75	- 75 911,00	198 904,75

040	Opé.d'ordre de transfert entre section (5)	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00
TOTAL L		274 815,75	- 75 911,00	198 904,75

	+		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	11 442,14		11 442,14
RESTES A REALISER	178 562,4		178 562,4
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	464 820,29		388 909,29

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	120 000,00	- 120 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00		30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		150 000,00	- 120 000,00	30 000,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00		0,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)	148 114,03		148 114,03
138	Autres subv. d'invest non transf	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00		30 000,00
28	amortissement des immobilisations	50 000,00		50 000,00
Total des recettes financières		228 114,03	0,00	228 114,03
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		378 114,03	- 120 000,00	258 114,03

021	Virement de la section de fonctionnement (5)	86 706,26		86 706,26
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		86 706,26	0,00	86 706,26
TOTAL		464 820,29	- 120 000,00	344 820,29

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		
RESTES A REALISER		44 089
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	464 820,29	388 909,29

Budget annexe d'eau de Boigneville**Section d'exploitation****Dépenses**

Chap.	Libellé	Budget primitif 2018	BP 2018	
			Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00		0,00
66	Charges financières	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles	11 091,60		11 091,60
68	Dotations aux provisions (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 091,60		11 091,60

023	Virement à la section d'investissement (5)	49 035,53		49 035,53
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	13 500,00		13 500,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		62 535,53		62 535,53
TOTAL		73 627,13		73 627,13

	+		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	N/A		N/A
	=		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	73 627,13		73 627,13

Recettes

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	30 000,00		30 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	10 700,00		10 700,00
Total des recettes de gestion courante		40 700,00		40 700,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
78	Reprise sur provisions (4)	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		40 700,00		40 700,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	735,00		735,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct (5)			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		735,00		735,00
TOTAL		41 435,00		41 435,00
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		32 192,12		32 192,12
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		73 627,12		73 627,12

Section d'investissement**Dépenses**

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00		10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	67 900,53	- 18 000,00	49 900,53
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		77 900,53	- 18 000,00	59 900,53
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900,00		1 900,00
18	Compte de liaison: affectation (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Total des dépenses financières		1 900,00	0,00	1 900,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		79 800,53	- 18 000,00	61 800,53

040	Opé.d'ordre de transfert entre section (5)	735,00		735,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		735,00	0,00	735,00
TOTAL		80 535,53	- 18 000,00	62 535,53

		+	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	9 979,32		9 979,32
RESTES A REALISER	31 710		31 710
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	122 224,85		104 224,85

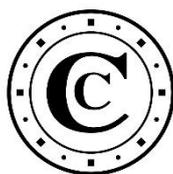
Recettes

Chap.	Libellé	BP 2018		
		Budget primitif 2018	Ajustements proposés CRC	Propositions CRC (1 ^{er} avis)
010	Stocks (6)	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	18 000,00	- 18 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		18 000,00	- 18 000,00	0,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00		0,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)	14 879,85		14 879,85
138	Autres subv. d'invest non transf	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)	0,00		0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
28	amortissement des immobilisations	0,00		0,00
Total des recettes financières		14 879,85	0,00	14 879,85
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		32 879,85	- 18 000,00	14 879,85

021	Virement de la section de fonctionnement (5)	49 035,53		49 035,53
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	13 500,00		13 500,00
041	Opérations patrimoniales (5)			0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		62 535,53	0,00	62 535,53
TOTAL		95 415,38	- 18 000,00	77 415,38

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		
RESTES A REALISER	26809,47	26809,47
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	122 224,85	104 224,85



« La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration »
Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

L'intégralité de cet avis
est disponible sur le site internet
de la chambre régionale des comptes Île-de-France :
www.ccomptes.fr/fr/crc-ile-de-france

Chambre régionale des comptes Île-de-France

6, Cours des Roches

BP 187 NOISIEL

77315 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

Tél. : 01 64 80 88 88

www.ccomptes.fr/fr/crc-ile-de-france